

Annexe 1 : Liste des communes concernées par les aquifères (eaux souterraines).

Aquifère de l'Est Lyonnais : couloir de Meyzieu

COLOMBIER-SAUGNIEU
GENAS
JONAGE
JONS
MEYZIEU
PUSIGNAN
SAINT-BONNET-DE-MURE
SAINT-LAURENT-DE-MURE
DECINES CHARPIEU

Aquifère de l'Est Lyonnais : couloir d'Heyrieux

BRON
CHAPONNAY
COMMUNAY
CORBAS
MARENNES
MIONS
SAINT-BONNET-DE-MURE
SAINT-LAURENT-DE-MURE
SAINT-PIERRE-DE-
CHANDIEU
SAINT-PRIEST
SAINT-SYMPHORIEN-
D'OZON
SEREZIN-DU-RHONE
SIMANDRES
SOLAIZE
TOUSSIEU
VENISSIEUX

Aquifère du Garon

BRIGNAIS
CHAPONOST
GIVORS
GRIGNY
MILLERY
MONTAGNY
ST GENIS LAVAL
VOURLES

Aquifère du pliocène Val de Saône

ALBIGNY-SUR-SAONE
AMBERIEUX
ANSE
ARNAS
BELLEVILLE
BLACE
CALUIRE-ET-CUIRE
CHARENTAY
COLLONGES-AU-MONT-D'OR
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS
COUZON-AU-MONT-D'OR
CURIS-AU-MONT-D'OR
DENICE
DRACE
FLEURIEU-SUR-SAONE
FONTAINES-SAINT-MARTIN
FONTAINES-SUR-SAONE
GENAY
GLEIZE
LANCIE
LES CHERES
LIMAS
LUCENAY
LYON
MONTROTTIER
NEUVILLE-SUR-SAONE
POMMIERS
QUINCIEUX
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-
D'OR
SAINT-JEAN-D'ARDIERES
SAINT-JULIEN
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR
TAPONAS
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE

PREFECTORAL DU

LE PREFET

Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale

Josiane CHEVALIER

**Liste des communes concernées par un secteur
hydrographique**

**Communes du
secteur "monts
du Beaujolais"**

AIGUEPERSE
ALIX
AMBERIEUX
AMPLEPUIIS
ANSE
ARNAS
AVENAS
AZOLETTE
BAGNOLS
BEAUJEU
BELLEVILLE
BELMONT
BLACE
BOURG-DE-THIZY
BULLY
CENVES
CERCIE
CHAMBOST-ALLIERES
CHAMELET
CHARENTAY
CHARNAY
CHASSELAY
CHATILLON
CHAZAY-D'AZERGUES
CHENAS
CHENELETTE
CHESSY
CHIROUBLES
CIVRIEUX-D'AZERGUES
CLAVEISOLLES
COGNY
CORCELLES-EN-
BEAUJOLAIS
COURS-LA-VILLE
CUBLIZE
DARDILLY
DAREIZE
DENICE
DIEME
DOMMARTIN
DRACE
EMERINGES
FLEURIE
FRONTENAS

GLEIZE
GRANDRIS
JARNIOUX
JULIENAS
JULLIE
LA CHAPELLE-DE-
MARDORE
LACENAS
LACHASSAGNE
LAMURE-SUR-AZERGUES
LANCIE
LANTIGNIE
LE BOIS-D'OINGT
LE BREUIL
LE PERREON
LEGNY
LES ARDILLATS
LES CHERES
LES SAUVAGES
LETRA
LIERGUES
LIMAS
LIMONEST
LISSIEU
LOZANNE
LUCENAY
MARCHAMPT
MARCILLY-D'AZERGUES
MARCY
MARDORE
MARNAND
MEAUX-LA-MONTAGNE
MOIRE
MONSOLS
MONTMELAS-SAINT-
SORLIN
MORANCE
ODENAS
OINGT
OURoux
POLEYMIEUX-AU-MONT-
D'OR
POMMIERS
PONT-TRAMBOUZE
POUILLY-LE-MONIAL
POULE-LES-
ECHARMEAUX
PROPIERES
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS
QUINCIEUX

RANCHAL
REGNIE-DURETTE
RIVOLET
RONNO
SAINT-APPOLINAIRE
SAINT-BONNET-DES-
BRUYERES
SAINT-BONNET-LE-
TRONCY
SAINT-CHRISTOPHE
SAINT-CLEMENT-DE-
VERS
SAINT-CLEMENT-SUR-
VALSONNE
SAINT-CYR-LE-CHATOUX
SAINT-DIDIER-SUR-
BEAUJEU
SAINTE-PAULE
SAINT-ETIENNE-DES-
OULLIERES
SAINT-ETIENNE-LA-
VARENNE
SAINT-GEORGES-DE-
RENEINS
SAINT-GERMAIN-SUR-
L'ARBRESLE
SAINT-IGNY-DE-VERS
SAINT-JACQUES-DES-
ARRETS
SAINT-JEAN-D'ARDIERES
SAINT-JEAN-DES-VIGNES
SAINT-JEAN-LA-
BUSSIÈRE
SAINT-JULIEN
SAINT-JUST-D'AVRAY
SAINT-LAGER
SAINT-LAURENT-D'OINGT
SAINT-LOUP
SAINT-MAMERT
SAINT-NIZIER-
D'AZERGUES
SAINT-VERAND
SAINT-VINCENT-DE-
REINS
SALLES-ARBUISSONNAS-
EN-BEAUJOL
SARCEY
TAPONAS
TERNAND
THEIZE
THEL

THIZY
TRADES
VALSONNE
VAUX-EN-BEAUJOLAIS
VAUXRENARD
VERNAY
VILLEFRANCHE-SUR-
SAONE
VILLE-SUR-JARNIOUX
VILLIE-MORGON

Communes du secteur "Pilat"

AMPUIS
CONDRIEU
ECHALAS
GIVORS
LES HAIES
LOIRE-SUR-RHONE
LONGES
SAINT-ANDEOL-LE-
CHATEAU
SAINT-CYR-SUR-LE-
RHONE
SAINTE-COLOMBE
SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS
SAINT-MAURICE-SUR-
DARGOIRE
SAINT-ROMAIN-EN-GAL
SAINT-ROMAIN-EN-GIER
TREVES
TUPIN-ET-SEMONS

Communes du secteur "monts du Lyonnais"

AFFOUX
ALBIGNY SUR SAONE
ANCY
AVEIZE
BESSENAY
BIBOST
BRIGNAIS
BRINDAS
BRULLIOLES
BRUSSIEU
CAILLOUX S/FONTAINES
CHAMBOST-
LONGESSAIGNE
CHAMPAGNE AU MOTN
D'OR
CHAPONOST
CHARBONNIERES-LES-
BAINS
CHARLY
CHASSAGNY
CHAUSSAN

CHEVINAY
COISE
COLLONGES AU MONT
D'OR
COURZIEU
COUZON AU MONT D'OR
CRAPONNE
CURIS AU MONT D'OR
DUERNE
ECULLY
EVEUX
FLEURIEUX-SUR-
L'ARBRESLE
FLEURIEU SUR SAONE
FONTAINES SUR SAONE
FONTAINES ST -MARTIN
FRANCHEVILLE
GENAY
GREZIEU-LA-VARENNE
GREZIEU LE MARCHÉ
GRIGNY
HAUTE-RIVOIRE
IRIGNY
JOUX
LA CHAPELLE-SUR-COISE
LA MULATIERE
LA TOUR-DE-SALVAGNY
LARAJASSE
L'ARBRESLE
LENTILLY
LES HALLES
LES OLMES
LONGESSAIGNE
MARCY-L'ETOILE
MESSIMY
MEYS
MILLERY
MONTAGNY
MONTANAY
MONTROMANT
MONTROTTIER
MORNANT
NEUVILLE SUR SAONE
NUELLES
ORLIENAS
OULLINS
POLLIGNAY
POMEYS
PONTCHARRA-SUR-
TURDINE
RIVERIE
ROCHETAILLEE
RONTALON
SAIN-BEL
SAINT-ANDRE-LA-COTE
SAINT-CLEMENT-LES-
PLACES
SAINT CYR AU MONT
D'OR
SAINT DIDIER AU MONT
D'OR

SAINT-DIDIER-SOUS-
RIVERIE
SAINTE-CATHERINE
SAINTE-CONSORCE
SAINTE-FOY-
L'ARGENTIERE
SAINTE-FOY-LES-LYON
SAINT-FORGEUX
SAINT-GENIS-
L'ARGENTIERE
SAINT-GENIS-LAVAL
SAINT-GENIS-LES-
OLLIERES
SAINT GENIS LAVAL
SAINT GERMAIN AU
MONT D'OR
SAINT-JULIEN-SUR-
BIBOST
SAINT-LAURENT-D'AGNY
SAINT-LAURENT-DE-
CHAMOUSSET
SAINT-LAURENT-DE-VAUX
SAINT-MARCEL-
L'ECLAIRE
SAINT-MARTIN-EN-HAUT
SAINT-PIERRE-LA-PALUD
SAINT ROMAIN AU MONT
D'OR
SAINT-ROMAIN-DE-
POPEY
SAINT-SORLIN
SAINT-SYMPHORIEN-
SUR-COISE
SATHONNAY VILLAGE
SAVIGNY
SOUCIEU-EN-JARREST
SOURCIEUX-LES-MINES
SOUZY
TALUYERS
TARARE
TASSIN-LA-DEMI-LUNE
THURINS
VAUGNERAY
VERNAISON
VILLECHENEVE
VOURLES
YZERON

Communes du secteur "Ozon »

CHAPONNAY
COMMUNAY
CORBAS
FEYZIN
IRIGNY
MARENNES
MIONS
PIERRE BENITE
SAINT BONNETDEMURE

SAINT FONS
SAINT LAURENTDEMURE
SAINT PIERRE DE CHANDIEU
SAINT PRIEST
SAINT SYMPHORIEN D'OZON
SEREZIN DU RHONE
SIMANDRES
SOLAIZE
TERNAY
TOUSSIEU
VENISSIEUX

Rivière de la Saône et nappe d'accompagnement de la Saône

ALBIGNY-SUR-SAONE
AMBERIEUX
ANSE
ARNAS
BELLEVILLE
BLACE
CALUIRE-ET-CUIRE
CHARENTAY
COLLONGES-AU-MONT-D'OR
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS
COUZON-AU-MONT-D'OR
CURIS-AU-MONT-D'OR
DENICE
DRACE
FLEURIEU-SUR-SAONE
FONTAINES-SAINT-MARTIN
FONTAINES-SUR-SAONE
GENAY
GLEIZE
LANCIE
LES CHERES
LIMAS
LUCENAY
LYON
MONTROTTIER
NEUVILLE-SUR-SAONE
POMMIERS
QUINCIEUX
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-
D'OR
SAINT-JEAN-D'ARDIERES
SAINT-JULIEN
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR
TAPONAS
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Fleuve du Rhône et nappe d'accompagnement du Rhône

AMPUIS
CALUIRE-ET-CUIRE
CHARLY
CONDRIEU
DECINES-CHARPIEU
FEYZIN
GIVORS
GRIGNY
IRIGNY
JONAGE
JONS
LOIRE-SUR-RHONE
LYON
MEYZIEU
MILLERY
OULLINS
PIERRE-BENITE
RILLIEUX-LA-PAPE
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE
SAINTE-COLOMBE
SAINTE-FOY-LES-LYON
SAINT-FONS
SAINT-ROMAIN-EN-GAL
SEREZIN-DU-RHONE
SOLAIZE
TERNAY
TUPIN-ET-SEMONS
VAULX-EN-VELIN
VENISSIEUX
VERNAISON
VILLEURBANNE

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE
PREFECTORAL DU**

LE PREFET

**Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale
Josiane CHEVALIER**

Fiche de déclaration de volumes prélevés dans un forage autorisé ou déclaré au titre de la police des eaux

(à retourner à Direction Départementale des Territoires -SFEB - Police de l'Eau, 33 rue Moncey 69421 Cedex 03)

Nom de l'ouvrage	Nom et prénom du propriétaire ou de l'exploitant	Numéro du dossier police de l'eau	L'ouvrage est situé sur la commune de :	référence de l'autorisation ou du récépissé de déclaration
				nature : arrêté d'autorisation ou récépissé de déclaration, ou courrier administratif (Rayer les mentions inutiles)
				date du document délivré au titre de la police de l'eau Date :/...../.....

remplir au moins l'une ou l'autre des 3 colonnes

Volume de prélèvement autorisé (en m ³ /j)	ou débit de prélèvement autorisé en m ³ /h	Volume annuel autorisé en m ³	L'ouvrage est situé sur le couloir de : Heyrieux, Meyzieu, Décines, autre à préciser (se reporter à la carte figurant au dos de ce document et positionner le forage à l'aide d'une croix rouge)

Exploitation de l'ouvrage en m³ par mois (volume effectivement prélevé)

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total des prélèvements effectués dans l'année

Si l'exploitant n'est pas en mesure de fournir les volumes mensuels, il lui est demandé de fournir au moins le volume total annuel.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 04 JUIN 2010

Le Préfet



